



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI/MED Compliance Committee.2/2
9 mars 2009
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Deuxième réunion du Comité de respect des obligations

Athènes (Grèce), 26-27 mars 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

La deuxième réunion du Comité de respect des obligations se tiendra dans les locaux de l'Unité de coordination (48, avenue Vassileos Konstantinou, Athènes, Grèce) les 26 et 27 mars 2009. Elle a pour objet de finaliser le règlement intérieur de la réunion du Comité, d'échanger des vues sur un certain nombre de questions qui sont déterminantes pour une application effective des Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, ainsi que de fournir des conseils au Secrétariat.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

1. La deuxième réunion du Comité de respect des obligations sera ouverte le 26 mars 2009, à 9h30, par le Président dudit Comité élu à sa première réunion et par le Coordonnateur du PAM.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

3. Le Comité de respect des obligations souhaitera peut-être adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat (UNEP(DEPI)MED Compliance Committee.2/1) et annoté dans le présent document.

4. Les langues de la réunion seront l'anglais et le français.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la première réunion du Comité de respect des obligations

5. Le rapport de la première réunion du Comité a été adopté aussitôt après la réunion par transmission électronique aux participants. Cependant, comme il a été convenu lors de la première réunion, le rapport sera soumis à la deuxième réunion du Comité pour adoption formelle.

6. La réunion sera appelée à adopter le rapport.

Point 4 de l'ordre du jour : Règlement intérieur du Comité de respect des obligations

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les propositions et considérations de la 67^e réunion du Bureau tenue en septembre 2008 à Madrid sur le projet de règlement intérieur du Comité convenu lors de première réunion de celui-ci.

8. La réunion sera invitée à examiner toutes les observations et recommandations formulées par le Bureau et, à cet égard, à passer en revue le projet de règlement intérieur, s'il y a lieu, en vue de sa finalisation et de sa soumission à la réunion des Parties contractantes pour approbation.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.2/3 – Projet de règlement intérieur du Comité de respect des obligations

Point 5 de l'ordre du jour: Application du plan de travail du Comité de respect des obligations pour 2008-2009

9. Il est proposé de traiter ce point de l'ordre du jour en deux parties:

10. La Partie I se rapporte: a) à l'examen des questions générales de respect des obligations de rapport; b) à l'analyse générale des rapports nationaux soumis par les Parties contractantes sur les mesures prises en application de la Convention et de ses Protocoles en 2004-2005 ; et c) aux indicateurs d'efficacité.

11. La réunion sera invitée à mener un débat sur les conclusions et considérations formulées par le Secrétariat sur les questions ci-dessus et à faire part de ses propositions en conséquence.

Document de travail: UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.2/4 – Examen des questions générales de respect des obligations par les Parties contractantes

Document d'information: UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.2/Inf.3 - Analysis and synthesis of reports submitted by Contracting Parties, in accordance with Article 26 of the Barcelona Convention and its Protocols, during the biennium 2004–2005 (Analyse et synthèse des rapports soumis par les Parties contractantes, conformément à l'Article 26 de la Convention de Barcelone, et de ses Protocoles, au cours de l'exercice biennal 2004-2005)

Document d'information : UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.2/Inf.4 - Proposed effectiveness indicators (Indicateurs d'efficacité proposés)

12. La Partie II se rapporte à l'élaboration d'un projet de brochure-guide sur les Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone ainsi qu'à la publication d'un projet d'agencement de la page consacrée aux Procédures et mécanismes de respect des obligations sur le site web du PAM.

13. La réunion est appelée à travailler sur le texte et à le finaliser afin que le Secrétariat en prépare la conception et publie le projet de brochure-guide sur le site web et qu'il le transmette aux réunions des Points focaux du PAM et des Parties contractantes.

Document de travail : UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.2/5 – Projet de brochure-guide sur les Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

Point 6 de l'ordre du jour : Projet de programme de travail du Comité de respect des obligations pour 2010-2011

14. Le Secrétariat proposera un projet de programme de travail pour le prochain exercice biennal. La réunion est appelée à fournir ses contributions et à finaliser le programme de travail pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM pour examen.

Document de travail: UNEP(DEPI)MED Compliance Committee.2/6 – Projet de programme de travail du Comité de respect des obligations pour l'exercice biennal 2010-2011, établi par le Secrétariat

Point 7 de l'ordre du jour: Prochaines étapes jusqu'à la Seizième réunion des Parties contractantes

15. Au titre de ce point, la réunion sera appelée, après débat, à se prononcer sur l'élaboration du rapport du Comité de respect des obligations pour soumission à la Seizième réunion des Parties contractantes ainsi que sur la prochaine réunion du Comité de respect des obligations.

16. La réunion sera aussi invitée à avoir un échange de vues sur la procédure à suivre pour l'élection, par la Seizième réunion des Parties contractantes, des quatre nouveaux membres du Comité de respect des obligations pour un mandat de quatre ans.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

17. Au titre de ce point, les membres du Comité souhaiteront peut-être soulever et examiner d'autres questions pertinentes. Au moment de la rédaction du présent ordre du jour, le Secrétariat n'était pas saisi d'autres points appelant examen.

Point 9 de l'ordre du jour: Adoption des conclusions et décisions

18. Le Comité de respect des obligations examinera, pour adoption, le projet de conclusions et décisions de la réunion établi par le Secrétariat, le projet de règlement intérieur du Comité de respect des obligations, le projet de programme de travail pour 2010-2011 ainsi que le projet de brochure-guide et de table des matières de la page du site web consacrée au respect des obligations.

19. Le rapport complet de la réunion sera adopté par transmission électronique.

Point 10 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

20. Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée le vendredi 27 mars 2009 à 17 heures.

EMPLOI DU TEMPS

Jeudi 26 mars 2009	
9h30-10h	Ouverture de la réunion
10h-11h	Points 1,2, 3, 4 de l'OdJ
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Point 4 de l'OdJ
13h-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h	Point 4 de l'OdJ
16h-16h30	<i>Pause café</i>
16h30-18h	Points 4, 5
Vendredi 27 mars 2009	
9h-10h	Point 5
10h-11h	Points 5, 6
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Points 6, 7, 8
13h-15h	<i>Déjeuner</i>
15h-17h	Points 9, 10